



Les cours d'eau, des limites facilement identifiables

## Délimiter les forêts communautaires : une approche par contraintes multiples.

Schippers C., Bracke C., Ndouna Ango A., Ndongo Nguimfack C., Mihindou V., Bouroubou F., Dissaki A., Vermeulen C.

### Résumé

La délimitation des forêts communautaires est une des premières étapes dans la mise en place de celles-ci. Ce processus se doit de répondre à différentes contraintes, tant légales que coutumières. Cet article présente une méthodologie de délimitation participative, techniquement accessible aux communautés villageoises et respectant ces différentes contraintes. L'approche suivie intègre d'une part les obligations légales (limites des permis forestiers, dispositions réglementaires...) et d'autre part l'occupation actuelle de l'espace par les populations villageoises ainsi que les attentes de celles-ci, tout en veillant à limiter les conflits éventuels. Deux cas de délimitation de forêts communautaires pilotes au Gabon sont abordés, le cas du village de La Scierie et le cas du regroupement de villages de Ebe Messe Melane.

**Mots clés :** Forêt communautaire – Gabon – délimitation – occupation spatiale – approche participative

### Introduction

La délimitation est une des premières étapes dans la mise en place d'une forêt communautaire. Elle a pour but de circonscrire une portion de forêt à attribuer à une communauté villageoise en tenant compte des permis forestiers déjà octroyés et des limites avec les villages voisins. La loi gabonaise précise que les forêts communautaires sont créées à l'intérieur du domaine forestier rural. Ce domaine n'est cependant pas encore défini. D'autres contraintes sont inhérentes à la délimitation des forêts communautaires elles-mêmes, comme le révèle l'expérience camerounaise. En effet, le processus avait soulevé à l'époque dans ce pays de nombreuses questions, comme celle du rapport des groupes de parenté à l'espace (DIAW, 1997), celle de la reconnaissance des finages coutumiers dans le plan de zonage (PENELON

et al., 1995, KARSENTY et al., 1997; VERMEULEN, 1997), ou encore celle des conflits avec les villages voisins (CUNY et al., 2004 ; ONDOUA, 2007). Elle a aussi mis en évidence la haute technicité et le coût élevé de la délimitation des forêts communautaires (CUNY et al., 2004). Contrairement à la loi camerounaise, fixant à 5.000 ha la superficie maximale d'une forêt communautaire (MINFOF, 2003), la loi gabonaise ne précise aucune superficie pour ces futures forêts communautaires (MEFEPEPN, 2004). Elle exige par contre un plan de situation de la forêt à une échelle comprise entre 1/50.000<sup>e</sup> et 1/10.000<sup>e</sup> (MEFEPEPN, 2004).

Le défi gabonais consiste donc à proposer une méthodologie de délimitation participative, accessible techniquement aux communautés et intégrant les différentes contraintes, tant légales que coutumières.

Cet article présente les deux premières expériences de délimitation de forêts communautaires pilotes au Nord-Est du Gabon, dans les villages de La Scierie et de Ebe Messe Melane.

### Un scénario de délimitation en 4 étapes

La méthodologie proposée se décline en quatre étapes aboutissant à un scénario intégré de délimitation de forêts communautaires. Ces étapes sont les suivantes :

1. Elaboration d'un scénario de limites pour la forêt communautaire sur base de la synthèse des informations relatives au finage villageois et aux permis forestiers ;
2. Identification des sources potentielles de conflits entre les différents acteurs concernés (exploitants forestiers, villages voisins, clans, lignages,...) ;
3. Détermination des attentes villageoises de délimitation sur base d'une cartographie participative ;
4. Elaboration d'un scénario intégré obtenu par consensus villageois.

## Les villages pilotes

Dans le Nord-Est du Gabon, deux sites pilotes appuyés par le projet se sont portés volontaires après un processus d'information et de sensibilisation (voir chapitre 5 du présent ouvrage).

Le village de La Scierie est situé à 42 km de Makokou, sur la route en direction de Mekambo. Il compte 162 habitants permanents du groupe ethnique *Kota*.

Le regroupement de villages de Ebe Messe Melane, est localisé à 11 km après Ovan sur la route reliant Makokou à Lalara. Ce regroupement de villages compte 103 habitants permanents ressortissant du groupe ethnique *Fang*. Il est composé des deux villages Ebe-Messe et Melane, séparés par l'ancien village de Messe, étalés sur 10 kilomètres le long de l'axe routier.

Les deux groupes ethniques concernés sont des essarteurs dont le système de production est tourné vers l'agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, la pêche et la cueillette. Leur économie est encore largement dépendante de l'écosystème forestier.

## La délimitation en pratique

*Etape 1 : Elaboration d'un scénario de limites pour les forêts communautaires pilotes sur base de la synthèse des informations relatives aux finages villageois et aux permis forestiers*

Les scénarios de limites de forêts communautaires se basent d'abord sur le finage villageois<sup>1</sup>, considéré comme légitime sur le plan coutumier. Celui-ci est alors confronté aux permis forestiers attribués afin d'obtenir la zone potentielle de mise en place de forêt communautaire. Cette zone correspond donc au finage villageois situé en dehors des permis forestiers.

L'analyse de l'occupation spatiale des massifs forestiers par les populations villageoises permet de décrire l'espace occupé par les populations à un temps donné (VERMEULEN, 1997, 2000). Les données requises pour cette analyse sont les sites de collecte de produits forestiers non ligneux, les anciens villages, les cacaoyères, les zones de chasse et de pêche, les campements, les sites culturels ainsi que les champs et les jachères. Ces sites, indicateurs d'occupation spatiale, sont identifiés sur base d'une cartographie participative puis positionnés géographiquement. Chaque site est en outre caractérisé par l'enregistrement de données types (nom et nature du site, description des activités, produits forestiers non ligneux collectés, type de chasse, ...).

Afin de confronter les résultats d'une approche par cartographie participative à ceux issus d'une cartographie informatisée, les positions GPS des sites identifiés ont été intégrées dans la base de données Access-SIG du projet DACEFI (SCHIPPERS, 2007). Les informations relatives aux permis

forestiers proviennent du Ministère en charge des Eaux et Forêts et de la société forestière Rougier Gabon.

La figure 1 présente l'occupation spatiale et l'étendue du finage des deux sites considérés, ainsi que les limites des permis forestiers officiellement attribués par l'Etat. Cette figure montre que les populations villageoises occupent le massif forestier de part et d'autre de la route. Les finages villageois sont influencés par les cours d'eau importants. Ils occupent une surface approximative (Tableau 1) de 27.655 ha (La Scierie) et 12.612 ha (Ebe Messe Melane).

**Tableau 1 : Finages villageois et zones potentielles pour la mise en place de forêts communautaires pilotes**

Site	Finage villageois en ha	Zone potentielle de FC en ha	Pourcentage du finage villageois
La Scierie	27.655 ha	6.900 ha	25 %
Ebe Messe Melane	12.612 ha	5.297 ha	42 %

Respectivement 25 et 42 % des finages villageois sont situés en dehors des permis forestiers (tableau 1). Les zones potentielles pour la mise en place de forêts communautaires présentent donc une surface proche de 6.900 ha pour La Scierie et de 5.297 ha pour Ebe Messe Melane.

Au sein de ces zones, un scénario de délimitation de forêt communautaire s'appuyant sur des éléments existants, facilement perceptibles sur le terrain (cours d'eau, routes, pistes, limites de permis forestiers, ...) est proposé pour chaque site. Notons que les limites avec les villages voisins ne sont pas des limites claniques ou lignagères (fortement perturbées dans la région par les regroupements administratifs) mais bien des limites définies sur base de l'occupation actuelle de l'espace par les villages.

Le scénario de limites pour le village de La Scierie présente une surface approximative de 4.750 hectares dans la zone potentielle de mise en place de forêt communautaire (Figure 2). La forêt communautaire proposée occupe l'espace entre les deux permis forestiers au Sud et au Nord de la route (permis n° 01/02/02 et n° 63/02) et plusieurs cours d'eau.

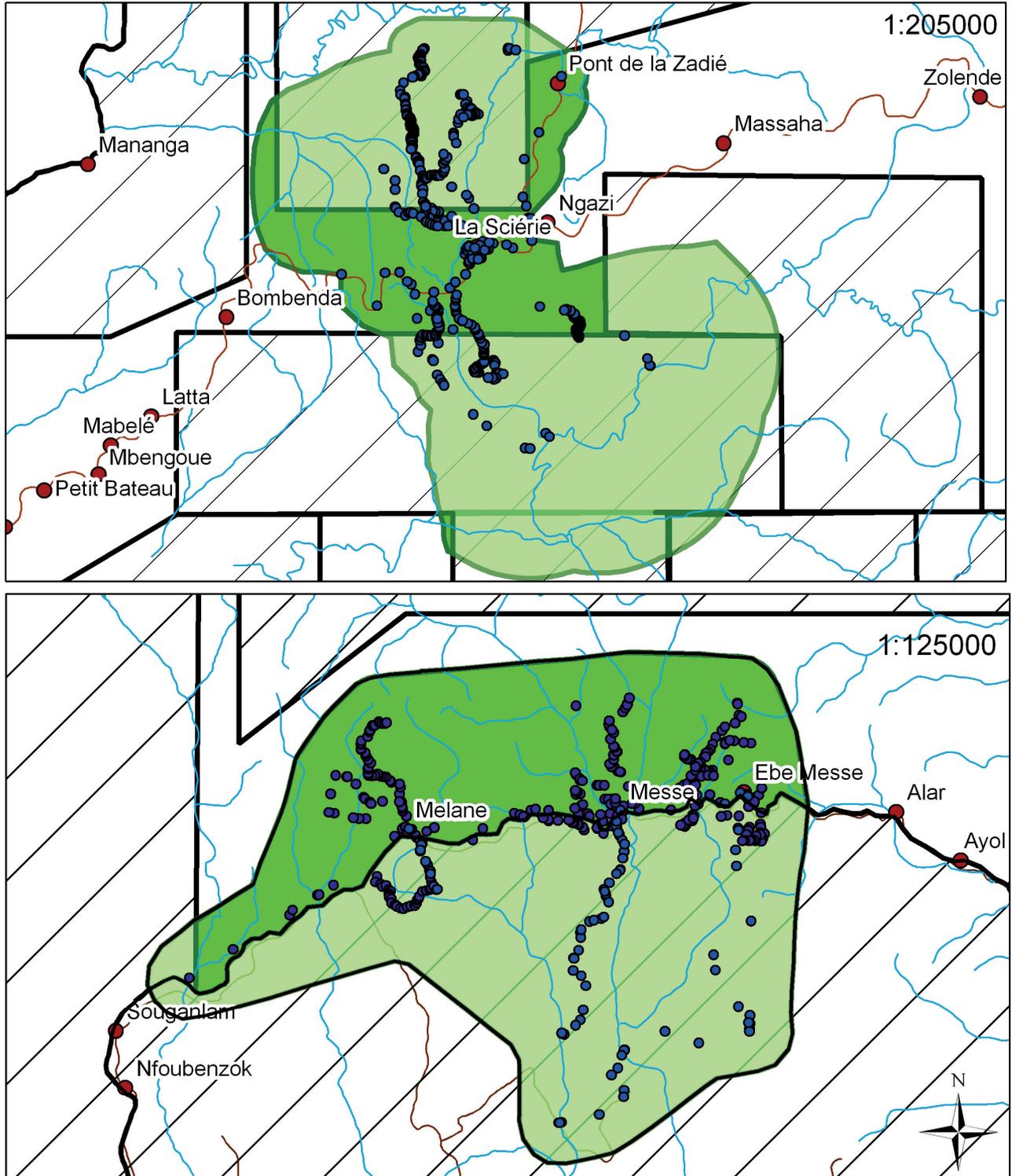
Dans le cas du regroupement de villages de Ebe Messe Melane, le scénario propose une forêt communautaire de 5.750 ha qui s'étend de la route nationale jusqu'à la limite du permis forestier n°7 situé au nord des villages (Figure 2).

*Etape 2 : Identification des sources potentielles de conflits entre les différents acteurs concernés*

Les sources potentielles de conflits pour la mise en place d'une forêt communautaire peuvent concerner différents acteurs : les exploitants forestiers, les communautés villageoises voisines ou encore les différentes familles, lignages

<sup>1</sup> Le finage villageois se définit comme « les réserves foncières, qui peuvent porter des bois ou des pâtures, et sur lesquelles peuvent s'exercer des droits d'usage ; terres en friches (ou vierges), limites sans bornage qui renvoient à l'idée de confins, portions d'espaces éloignées d'un centre, où les usages d'une communauté s'affaiblissent au profit d'une autre, suivant une représentation topocentrique où proximité et éloignement des lieux d'habitation sont les références dominantes » (KARSENTY *et al.* 1997).

## Occupation spatiale et finage villageois La Scierie et Ebe Messe Melane



Sources : INC, MEFEPN (2004), Ndongo (2006), Minhidou (2006), Rougier (2007), Schippers (2007, 2008), Ndouna (2008).

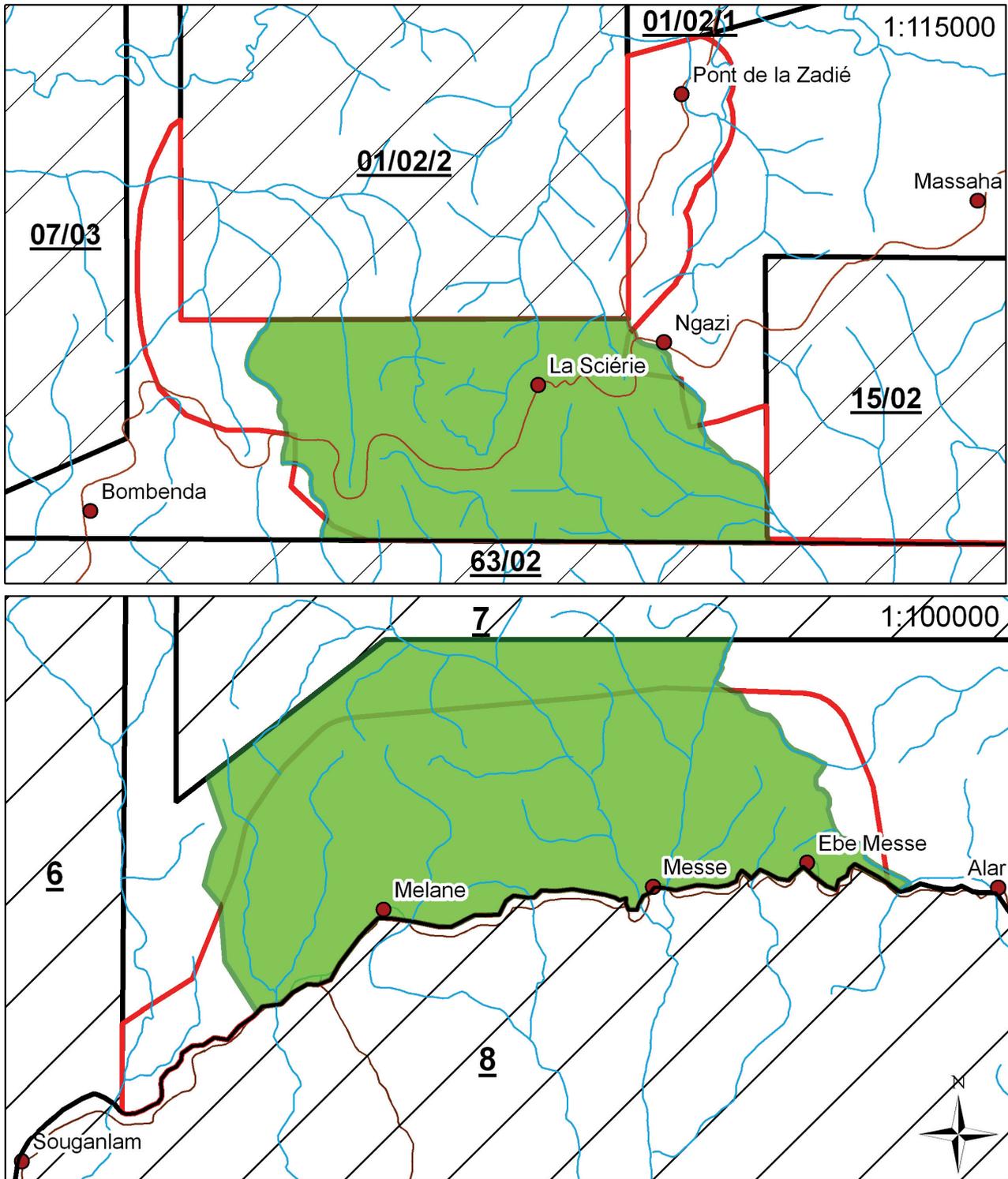
### Légende

- Village
- Cours d'eau
- Permis forestier
- Zone potentielle FC
- Activités villageoises
- Route
- Finage villageois

Carte préparée par C. Schippers (FUSAGX, 2008)

Figure 1 : Cartes d'occupation spatiale et de finage villageois de La Scierie et de Ebe Messe Melane

## Scénarios de délimitation de forêts communautaires La Scierie et Ebe Messe Melane



Sources : INC, MEFEPN (2004), Ndongo (2006), Minhidou (2006), Rougier (2007), Schippers (2007, 2008), Ndouna (2008).

### Légende

- Village
- Cours d'eau
- Route
- ▭ Permis forestier
- ▭ Zone potentielle FC
- Forêt communautaire

Carte préparée par C. Schippers (FUSAGX, 2008)

Figure 2 : Scénarios de délimitation de forêts communautaires pour La Scierie et Ebe Messe Melane

ou clans au sein du village. L'identification préalable de ces sources de conflits facilite la négociation avec les communautés villageoises et prévient les conflits.

### Exploitants forestiers

Les populations villageoises désirant initialement intégrer l'ensemble de l'étendue qu'elles considèrent comme « leur forêt » dans la forêt communautaire, des sources inévitables de conflits sont prévisibles entre les exploitants forestiers et les populations villageoises. En effet, 75% et 48 % des finages villageois, respectivement pour La Scierie et Ebe Messe Melane, sont situés au sein de permis forestiers.

Pour le village de La Scierie, les activités réalisées dans les permis forestiers (chasse, pêche et collecte de produits forestiers non ligneux) sont compatibles avec l'exploitation du bois.

Concernant le regroupement de villages de Ebe Messe Melane, seul le permis forestier situé au sud de la route est le siège de différentes activités villageoises. La principale activité pouvant engendrer des conflits est l'agriculture itinérante sur brûlis, les champs étant situés à l'intérieur du permis forestier.

### Villages voisins

La délimitation d'une forêt communautaire peut entraîner des conflits avec les communautés villageoises voisines. Les futures forêts communautaires pourraient en effet inclure différents sites (anciens villages, lieux sacrés...) appropriés par des communautés villageoises voisines.

Les villages voisins concernés par la forêt communautaire pilote de La Scierie sont les villages de Ngazi, La Zadié et Bombenda situés respectivement à 2, 10 et 17 kilomètres du village de La Scierie.

Pour le regroupement de villages Ebe Messe Melane, les villages voisins sont Alar et Souganlam, respectivement situés à 4 km et 10 km des villages du regroupement.

Dans les deux cas, des conflits sont jadis apparus lors de la mise en place des coupes familiales. Ces conflits ont été résolus en faisant appel aux autorités forestières locales, qui ont considéré l'occupation spatiale actuelle. Les scénarios proposés tiennent compte de ces aspects. Si un cas de conflit devait malgré tout se présenter avec le scénario de forêt communautaire retenu, des règles de gestion spécifiques pourraient être appliquées aux sites litigieux.

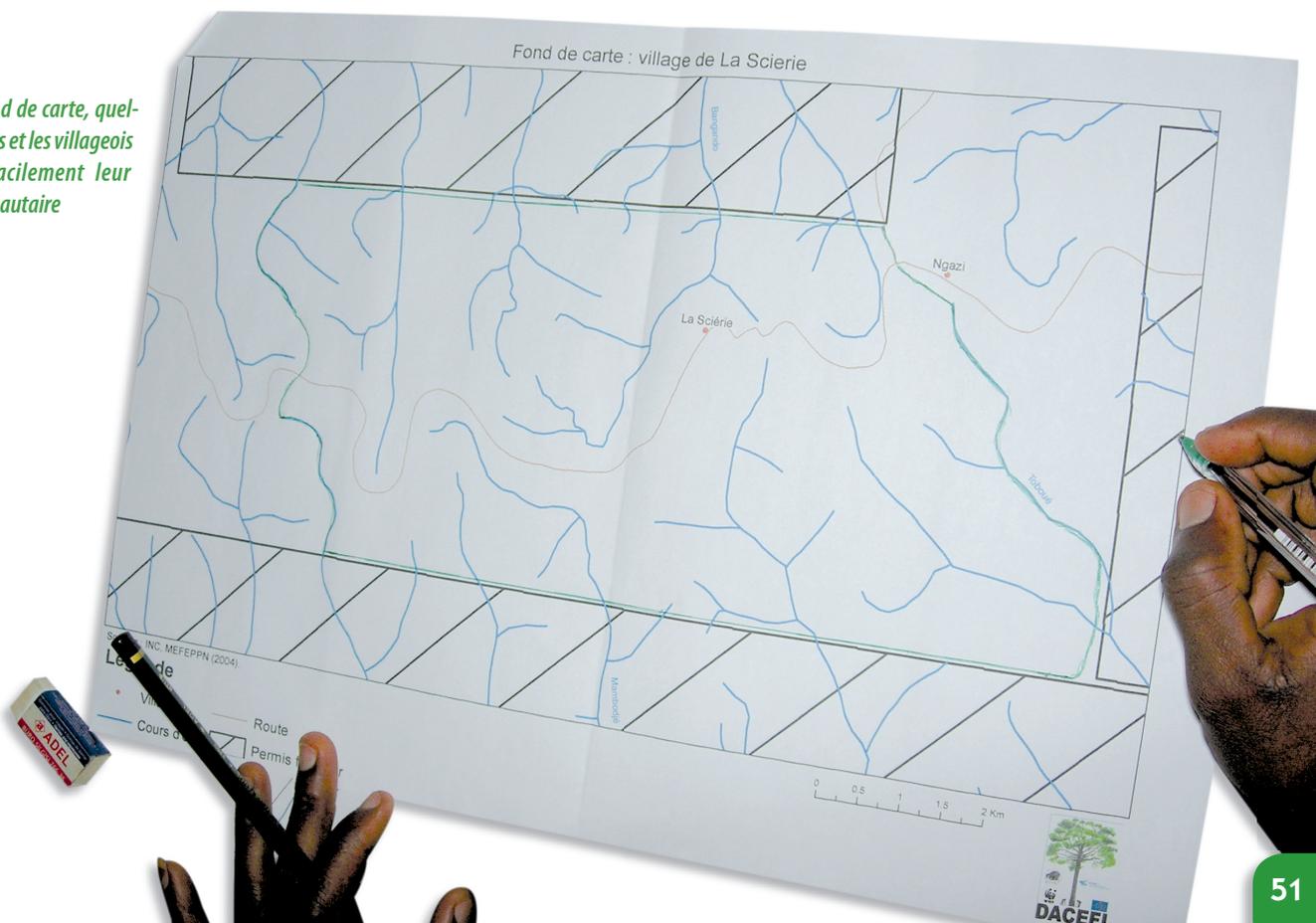
### Clans, lignages et familles

Pour le village de La Scierie, une appropriation familiale de l'espace existe suite aux coupes familiales effectuées par les villageois en 2002 et en 2006. Les espaces correspondaient alors généralement à leurs anciens villages d'origine (MIHINDOU, 2006). Le finage villageois était divisé en 6 zones, une zone pour chaque « grande famille » (correspondant à un segment de lignage) du village. Cette appropriation de l'espace, toujours d'application, est à considérer dans le cadre de la mise en place de la forêt communautaire.

Le regroupement de villages Ebe Messe Melane est constitué de 2 communautés, jadis séparées, appartenant à des clans différents. La communauté de Melane, composée d'un seul clan, n'est pas originaire de l'ancien village Messe, contrairement aux clans d'Ebe-Messe (NDONGO NGUIMFACK, 2006).

Dans les deux cas, il faudra veiller à la représentation de ces groupes de parenté aux différentes étapes relatives à la mise en place de forêts communautaires pilotes.

*Un simple fond de carte, quelques consignes et les villageois délimitent facilement leur forêt communautaire*



## Structure sociale villageoise et mise en place de forêts communautaires pilotes

*Schippers C., Bracke C., Ovono Edzang N.*

La structure sociale des villages de La Scierie et d'Ebe Messe Melane a été obtenue par un recensement classique complété par une identification de l'organisation clanique et lignagère et par la réalisation des schémas de parenté des différentes unités familiales. En mettant en évidence la hiérarchisation sociale, l'analyse de cette structure permet de s'assurer de la représentation de toutes les unités culturelles de la communauté villageoise dans les entités de gestion des futures forêts communautaires.

La structure sociale des villages de La Scierie et d'Ebe Messe Melane est synthétisée dans le tableau I.

**Tableau I : Recensement et unités culturelles des villages cibles**

	<i>La Scierie</i>	<i>Ebe Messe Melane</i>
Ethnie	Kota	Fang Nzaman
Nb d'habitants	340	197
Nb de résidents permanents	165	105
Nb Unité familiale	19	25
Nb Clan fondateur	8	5
Nb Lignage fondateur	10	7

Les sites concernés ont une population allant de 197 à 340 habitants, dont environ 50 % de résidents permanents. Les deux ethnies, majoritaires, *Fang* et *Kota*, sont patrilinéaires et présentent comme principales unités culturelles les unités familiales, les lignages et les clans. La gestion des ressources et de l'espace se manifeste à plusieurs niveaux : de l'unité familiale au clan. Toutefois, celle-ci tend à évoluer vers une forme familiale de plus en plus marquée, se substituant à la gestion clanique ou lignagère traditionnelle.

Les communautés villageoises de La Scierie et de Ebe Messe Melane ont veillé à une bonne représentativité de la population aux différentes étapes relatives à la mise en place de forêts communautaires pilotes (voir chapitres 5, 6, 7, 8). Toutefois, les femmes sont très peu intégrées au processus malgré leur importance en terme démographique et leur place centrale dans les activités agricoles et agroforestières.

L'âge de la population est également un facteur dont il est important de tenir compte pour la mise en place de forêts communautaires. Ainsi, l'étude des pyramides des âges de La Scierie et d'Ebe Messe Melane montre des populations jeunes avec de nombreux individus potentiellement actifs pour les activités de foresterie communautaire. Toutefois, pour le regroupement de villages d'Ebe Messe Melane, la majorité des jeunes ne résident pas de manière permanente au village. Ce manque de main d'œuvre pourrait être un frein au développement de certaines activités communautaires dans ce regroupement.

Enfin, les regroupements de villages rassemblent parfois des communautés ayant des histoires et origines différentes. Ainsi, dans les années 90, le village de Melane a été rattaché au regroupement de villages de Ebe Messe pour former le regroupement actuel. Ces communautés vont devoir s'associer afin de gérer de manière communautaire leurs ressources forestières et leur espace avec les difficultés qu'un regroupement artificiel de communautés peut poser.

### *Etape 3 : Détermination des attentes villageoises sur base d'une cartographie participative*

Les populations ont défini sur un fond de carte les limites souhaitées de la forêt communautaire. Il s'agit d'un fond de carte simplifié qui reprend les contraintes légales (permis forestiers), les éléments identifiables sur lesquels les limites peuvent s'appuyer (routes principales, cours d'eau) et les

villages. Des représentants de chaque clan ou famille, selon le site concerné, étaient présents.

La forêt communautaire sollicitée par les communautés villageoises de La Scierie a une surface de 4.750 hectares (Figure 3). Les limites Nord et Sud sont les limites des permis forestiers (au nord par le permis n° 01/02/2 et au sud par le permis n°63/02). Les limites Ouest et Est s'appuient sur des cours d'eau et sur une route secondaire (SCHIPPERS *et al.*, 2007).

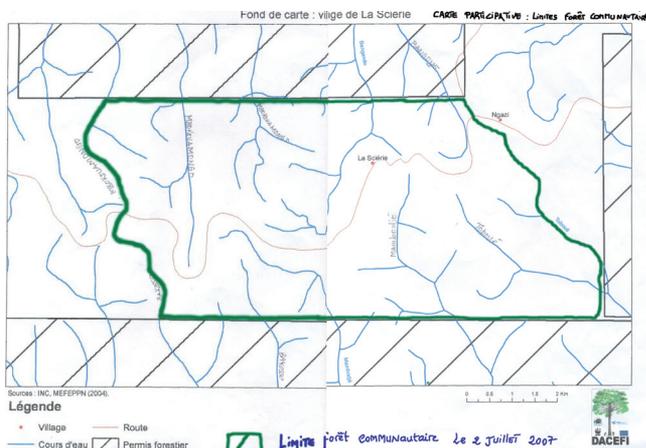


Figure 3 : Carte participative de délimitation de la forêt communautaire : exemple de La Scierie

La forêt communautaire d'Ebe Messe Melane sollicitée a également une surface de 4.750 ha. Elle occupe l'espace entre les deux permis forestiers. Dans le but d'éviter les conflits avec les villages voisins, les limites proposées sont peu éloignées (150 m et 1 km) des villages de Ebe et de Melane (NDOUNA ANGO, 2008).

#### Etape 4 : Elaboration d'un scénario intégré obtenu par consensus villageois

Afin de proposer un scénario intégré, les attentes villageoises sont comparées avec le scénario de délimitation proposé. Deux cas de figures se sont présentés.

Dans le cas de La Scierie, les attentes villageoises et le scénario de limites étaient identiques. Les mêmes limites ont donc été retenues. Le projet de limites villageois intègre donc les exigences légales et l'occupation spatiale des populations tout en se basant sur des limites facilement identifiables (Figure 4). Le scénario final présente une surface approximative de 4.750 ha, soit 17 % du finage villageois.

Dans le cas d'Ebe Messe Melane, les différences entre le scénario proposé et les attentes villageois ont été discutées avec les populations villageoises pour retenir la proposition villageoise de délimitation de la forêt communautaire (Figure 4). Ce scénario présente une forêt communautaire de 4.750 ha soit 38 % du finage villageois. Il intègre les limites avec les villages voisins proposées par les communautés villageoises. Il s'étend de la route nationale au permis forestier n°7 situé au nord des villages.

## Discussions et conclusion

Ces premières expériences de délimitation de forêts communautaires pilotes au Gabon sont riches d'enseignement. D'une part, elles montrent que les populations villageoises sont à même de proposer un scénario de délimitation cohérent si elles disposent d'un fond de carte et de quelques consignes à respecter (respect des permis forestiers et d'éléments facilement identifiables sur le terrain). Elles intègrent d'elles-mêmes leur espace vécu tout en veillant à limiter les éventuels conflits avec les villages voisins. Ceci laisse entendre que si les études d'occupation spatiale sont un bon outil d'aide à la décision, elles ne sont pas indispensables dans tous les cas. L'approche participative permet en outre une meilleure appropriation de la délimitation de forêt communautaire par les populations villageoises.

## L'approche participative de délimitation de forêts communautaires : un long processus de discussion et de négociation

Schippers C., Bracke C.

L'approche participative a pour but de créer une dynamique villageoise de discussion, de réflexion et de concertation pour la délimitation d'une forêt communautaire. Elle favorise l'appropriation par les communautés villageoises des nouveaux concepts et méthodes tout en garantissant la prise en compte de leurs attentes. Les communautés villageoises sont alors plus à même de prendre en main la mise en place et la gestion de leur forêt communautaire. Cette approche demande plusieurs semaines, voire plusieurs mois, afin de pouvoir obtenir un scénario de délimitation de forêt communautaire unanimement accepté.

Dans un premier temps, il s'agit de sensibiliser et d'informer la communauté villageoise concernée sur l'objectif, les contraintes, la méthode et le matériel utilisé.

Ensuite, commence un processus de concertation et de négociation impliquant un groupe de travail représentatif des différentes unités culturelles de la communauté villageoise afin de proposer des limites de forêt communautaire respectant les consignes de délimitation (notamment les contraintes légales). Dans les faits, lors de séances de travail, les représentants identifient un projet de limites sur le fond de carte mis à disposition.

Enfin, une fois les représentants unanimes, la carte des limites de la forêt communautaire est présentée à l'ensemble de la communauté villageoise pour validation définitive.

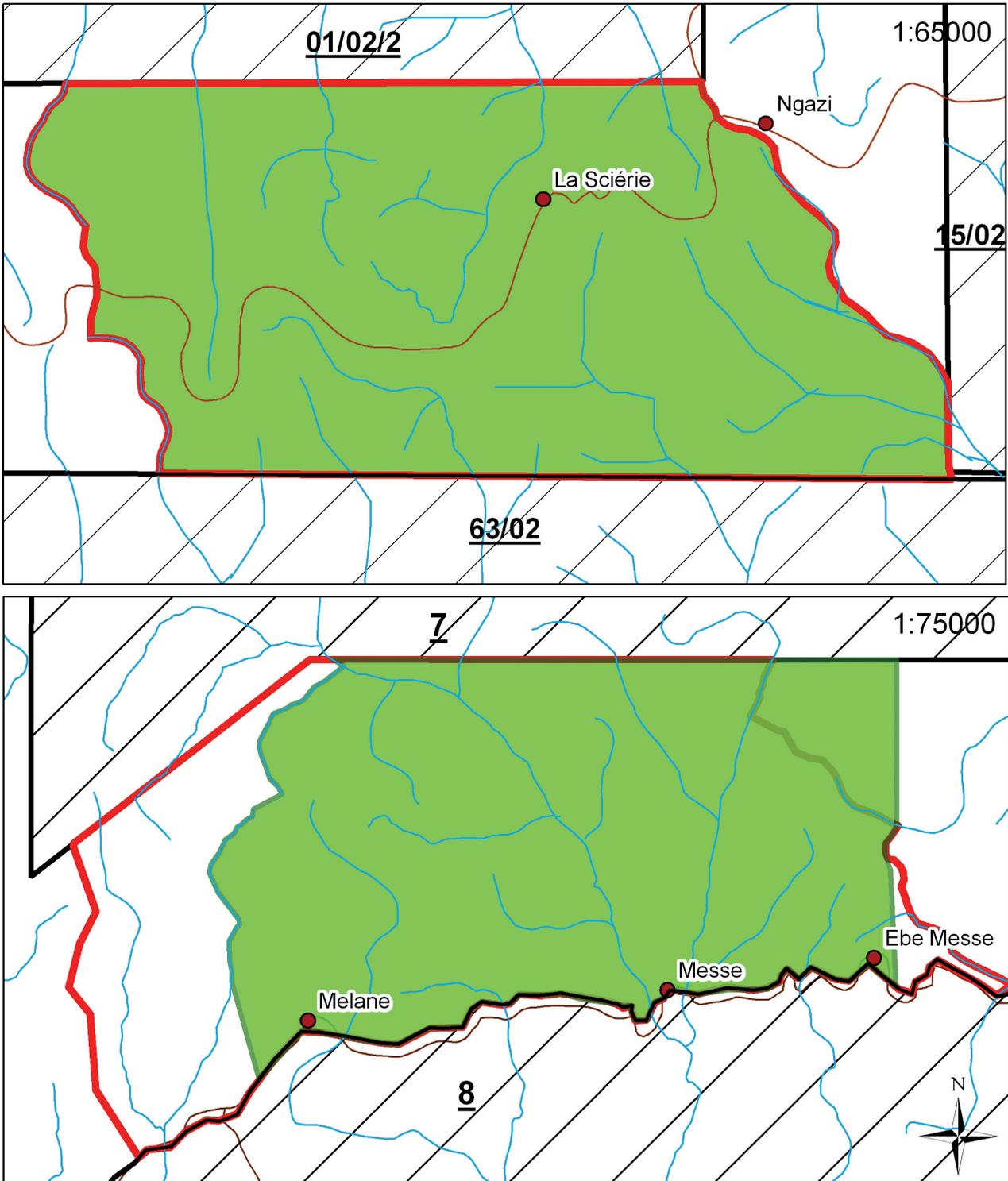


Concertation entre villageois sur la délimitation de la forêt communautaire



Réalisation de la carte participative des limites de la forêt communautaire

## Scénarios de délimitation de forêts communautaires La Scierie et Ebe Messe Melane



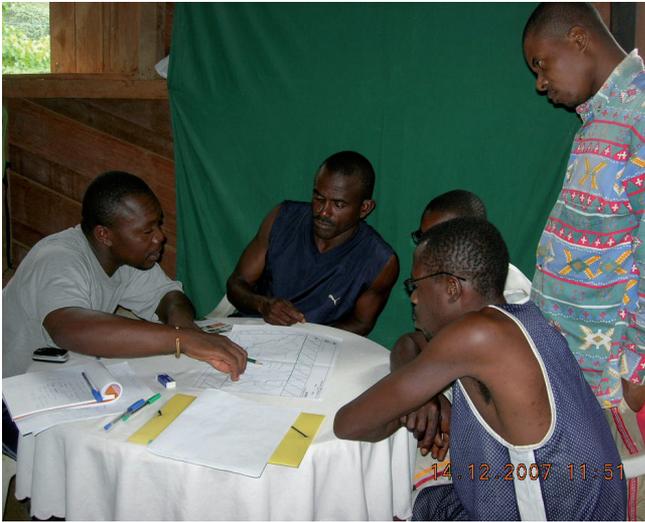
Sources : INC, MEFEPNN (2004), Ndongo (2006), Minhidou (2006), Rougier (2007), Schippers (2007, 2008), Ndouna (2008).

### Légende

- Village
- Cours d'eau
- Route
- ▨ Permis forestier
- ▭ Scénario 1
- ▭ Scénario intégré

Carte préparée par C. Schippers (FUSAGX, 2008)

Figure 4 : Scénario de délimitation des forêts communautaires de La Scierie et de Ebe Messe Melane



D'autre part, la délimitation de forêts communautaires soulève différents enjeux liés à l'espace. Ces enjeux se situent à trois niveaux :

Premièrement, la question de la définition du domaine forestier rural se pose. En effet, le domaine forestier rural est-il défini par défaut, à savoir l'espace forestier non attribué à la production et à la protection ? La question est d'importance

pour l'Etat, puisque elle définit concrètement la place physique (en termes de surfaces) que ce dernier compte allouer aux populations locales.

Deuxièmement, les deux premières expériences de délimitation montrent que la part du finage villageois incluse dans la forêt communautaire est limitée (17 % dans le cas de La Scierie et 38 % dans le cas de Ebe-Messe-Melane). Les vastes concessions attribuées de longue date au privé expliquent cette situation. Dans l'état actuel des choses, la foresterie communautaire gabonaise ne constitue donc pas un outil permettant d'affirmer des droits d'occupation coutumiers sur des espaces forestiers. Cette réalité est complexe à saisir par les villageois, qui souhaitent d'emblée inclure l'ensemble de « leur forêt » dans la forêt communautaire.

Troisièmement, la délimitation d'une forêt communautaire interpelle chaque communauté villageoise dans son rapport avec les communautés voisines. Les limites des forêts communautaires ne doivent en effet pas empiéter sur les limites des finages voisins. Souhait simple en théorie mais complexe en pratique quand il concerne des sociétés dont les maîtrises sur l'espace sont fondées sur les groupes de parenté (clans, lignages...) et non sur les groupes de résidence (villages, hameaux).

## Bibliographie

CUNY et al. (2004). *Etat des lieux de la foresterie communautaire au Cameroun*. Ministère de l'Environnement et des Forêts, Yaoundé, Cellule de Foresterie Communautaire, 149 p.

DIAM M.C. (1997). *Si, Nda bot and Ayong. Shifting Cultivation, Land Uses and Property Rights in Southern Cameroun*. ODI, Rural Development Forestry Network, paper 21, 28 p.

KARSENTY A., MENDOUGA MEBENGA L., PENELON A. (1997). Spécialisation des espaces ou gestion intégrée des massifs forestiers? In *Bois et Forêts des tropiques*, N°251 (1), pp 43-54.

MIHINDOU V. (2007). *Identification des terroirs et finages villageois (recensement, histoire, occupation spatiale et secteur associatif) : cas de La Scierie*. Etude de faisabilité pour la mise en place des forêts communautaires pilotes. Libreville, Projet DACEFI, 79 p.

MINFOF (2003). *Manuel des procédures d'attribution et de normes de gestion des forêts communautaires au Cameroun*. Deuxième édition. Yaoundé, 68 p.

MEFEPEPN. (2004). *Décret n° 001028/PR/MEFEPEPN : Décret fixant les conditions de création de forêts communautaires*, MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DES EAUX, DE LA PÊCHE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE, Libreville, 4 p.

NDONGO NGUIMFACK C. (2007). *Identification des terroirs et finages villageois (recensement, histoire, occupation spatiale et secteur associatif) : Regroupement de villages Ebe Messe Melane*. Etude de faisabilité pour la mise en place de forêts communautaires pilotes. Libreville, Projet DACEFI, 60 p.

NDOUNA ANGO A. (2008). *Etude d'appui à la délimitation d'une forêt communautaire pilote au Nord-Est du Gabon. Cas du regroupement de villages de Ebe Messe Melane*, Mémoire de fin de cycle, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, 66 p.

ONDOUA B. (2007). Délimitation des forêts communautaires à l'Est Cameroun : expérience des villages de la périphérie nord de la réserve de biosphère du Dja. In *Le Flamboyant*, n° 63, pp. 11 – 14.

PENELON A., MENDOUGA MEBENGA L. (1995). *Connaissance et fonctionnement du terroir forestier de Bimba. Application de la notion de forêt communautaire au cas de la gestion des ressources naturelles dans le village de Bimba*. API-DIMAKO, Ministère de l'Environnement et des Forêts, République du Cameroun, 38 p.

SCHIPPERS C. (2007). *Développement d'un système d'information géographique dans le cadre de la mise en place des forêts communautaires au Nord Est du Gabon*. Mémoire de DEA, Gembloux, FUSAGx, 73 p.

SCHIPPERS C, BONNEAU O., MOUNGAZI A ; NTCHANDI-OTIMBO P-A. (2007). *Appui à un test de délimitation et d'inventaire d'une forêt communautaire pilote au Gabon*. Rapport de mission, 73 p.

VERMEULEN C. (1997). *Problématique de la délimitation des forêts communautaires en forêt dense humide, sud-est Cameroun : Application à l'occupation spatiale coutumière de l'espace forestier par l'ethnie Badjoué*. Mémoire de DEA. Gembloux, FUSAGx, 65 p.

VERMEULEN C. (2000). *Le facteur humain dans l'aménagement des espaces-ressources en Afrique centrale forestière. Le cas des Badjoué de l'Est Cameroun*. Thèse de doctorat. Gembloux, FUSAGx, 381 p.